

n° 1168

Hebdomadaire - 5 février 1987 - 2 F

D 1168 **ARGENTINE: CONTRE "LE POINT FINAL"**

Mettre un point final aux poursuites contre les militaires et les policiers accusés de violation des droits de l'homme lors de la dictature des généraux, tel est l'objectif de la loi de prescription adoptée le 23 décembre 1986 par le Congrès argentin (cf. DIAL D 1163). Le 10 précédent, alors qu'il ne s'agissait encore que du projet de loi, Mgr de Nevares, évêque de Neuquén, s'élevait vigileusement contre la perspective d'un "point final" à l'affaire des disparus. Nous donnons ci-dessous les principaux extraits de sa conférence. Il faut rappeler que Mgr de Nevares avait été membre de la Commission nationale sur les disparitions de personnes (cf. DIAL D 942 et 971).

Note DIAL

**DÉCLARATIONS DE MGR DE NEVARES
SUR LE PROJET DE LOI DITE "DU POINT FINAL"
(Extraits)**

(...)

Les raisons avancées pour ce projet de loi sont tellement dérisoires! Je m'en suis inquiété en revenant de l'intérieur. C'est la raison de la sans-raison. Les arguments utilisés sont les mieux qui soient contre le caractère raisonnable du projet, vu leur stupidité! On en arrive parfois à penser qu'ils nous prennent pour des tarés quand ils disent: "On ne peut pas continuer comme ça, mes pauvres. Voilà des gens qui vivent dans l'incertitude, sans savoir s'ils vont être touchés ou non..." S'ils n'ont commis aucun crime, pourquoi vivraient-ils dans l'incertitude?

En l'occurrence, c'est nous qui sommes dans l'incertitude car nous ne saurons jamais la vérité. C'est l'incertitude de dix années de "processus" (1). De toutes manières une expérience à ne pas répéter. Ce qui est curieux c'est que la seule incertitude dont il est question est celle des militaires qui "ne savent pas s'ils vont être touchés ou non". Je répète qu'ils sont sûrs d'une chose: il existe aujourd'hui un principe de justice. Ils savent qu'il y a un procès, une défense. De quoi ont-ils peur?

On nous dit ensuite que "ces procès durent déjà depuis trois ans". Et Jaunarena(2) ajoute: "Nous les prolongeons de trente jours". C'est comique. C'est tragique. Car de qui est la faute de ce retard de trois années, sinon du Conseil supérieur des forces armées? Pourquoi une telle durée des procès dans un pays où ils sont longs par nature? A cause de la destruction des documents. La CONADEP (3) avait immédiatement demandé au ministère de l'intérieur toute la documentation disponible. La réponse avait été: "Nous n'en avons trouvé trace". Quand les Mères de la place de mai et les Familles de disparus s'étaient adressées au ministre de l'intérieur à l'époque d'Harguindegu... aucune trace. Et maintenant en prime ...

(...)

Je pense qu'il y a deux explications. La première, c'est que tous les discours d'éthique et de moralité n'étaient que du vent, qu'une tactique passagère pour ga-

[1] La "révolution nationale" des militaires au pouvoir [NdT]

[2] Ministre de la défense [NdT].

[3] "Commission nationale sur la disparition de personnes" créée en décembre 1983. Cf. DIAL D 942 et 971 [NdT].

gner du temps. Et maintenant ce n'est plus opportun. La seconde, c'est la pression du pouvoir militaire.

La première est très grave parce qu'elle a pour conséquence la défiance du peuple, son scepticisme et qu'elle constitue une parfaite manière de discréditer la démocratie précisément au niveau de ceux qui exercent le pouvoir, tant législatif qu'exécutif. Comment remédier à cela? Nous, nous sommes désarmés. Comme vont les choses, nous ne pouvons rien réparer même si nous étions en état de le faire.

La seconde, la pression du pouvoir militaire, elle a été niée. Jaunarena a dit qu'elle n'existait pas. Ne croyez pas que j'en ai contre Jaunarena. Je l'ai connu innocente colombe, mais c'est lui qui a le plus affaibli la position de l'exécutif. Cette histoire de pouvoir militaire est, elle aussi, très grave, car cela veut dire qu'il y a eu, qu'il y a un coup d'Etat, un coup d'Etat militaire, souterrain, beaucoup plus subtil que les autres, beaucoup plus difficile à détecter, mais qui a eu le même effet de supprimer l'autorité du pouvoir constitutionnel, ou de le blesser à mort. Car qui gouverne donc? Céder une fois, nous l'avons déjà vu dans notre histoire récente des cinquante dernières années, c'est s'engager sur un plan incliné qui mène au chaos. Serai-je un prophète de malheur? Non, mes frères, non! C'est malheureusement la réalité. Que faire? En la matière il y a des remèdes. Il y a encore des remèdes.

(...)

Comme membres de la CONADEP nous aurions tous démissionné si nous avions su cela. Nous avons eu un premier soupçon - sans pourtant jamais imaginer jusqu'où nous en arriverions - quand, mine de rien, le sénateur Vicente Saadi - c'est son nom - membre de la commission des accords du Sénat, avait demandé à la CONADEP une information à propos de candidats au grade de général. La CONADEP avait répondu que, si la commission des accords faisait une demande officielle, il lui serait répondu. La commission a donc envoyé la liste des candidats. La CONADEP, en fonction des noms dont elle disposait déjà, a fait des réserves sur dix-sept candidats; certains pour des accusations sérieuses avec, déjà, beaucoup de preuves qui s'allongeraient ensuite. Quand nous avons lu dans les journaux qu'ils avaient été promus généraux, nous n'en croyions pas nos yeux. Mais à ce moment-là nous n'imaginions pas la gravité de ce que cela signifiait.

Qu'y a-t-il donc derrière tout cela? Ce n'est pas la justice. Ce n'est pas la sécurité du pays par la condamnation des criminels qui l'ont agressé. Ce n'est pas la réconciliation. C'est tout simplement la politique et ses calculs stratégiques. Nous ne pouvons l'admettre. Et si nous nous taisons, nous aussi nous serons tous coupables.

(...)

Nous avons considéré l'Evangile, la parole de l'Eglise et notre conscience: tout exige de nous qu'en cette heure nous mobilisions les consciences et que nous nous armions de force et nous préparions pour faire face à bien des calomnies et même, qui sait, des violences. ~~Ainsi vont les choses. Et nous serons sellés, domptés par des cavaliers fermes sur leurs étriers. Et nous n'aurons pas mérité, alors, de vivre en paix.~~

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

ERRATUM - Les deux lignes barrées sont à remplacer par:

Ainsi vont les choses. Et nous serons sellés, domptés par des cavaliers fermes sur leurs étriers. Et nous n'aurons pas mérité, alors, de vivre en paix.

Abonnement annuel: France 320 F - Etranger 380 F - Avion 450 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441